

PROJET DE LOI N° 22/88

Monsieur le Président

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi n°22/88 modifiant l'annexe de la loi n°87-23 du 18 Août 1987 sur la privatisation.

La parole est à Monsieur François SARR, Rapporteur de l'Intercommission constituée par la commissions des Finances et de la Législation.

Monsieur François SARR

Je vous remercie Monsieur le Président.  
Monsieur le Président,  
Messieurs les Ministres,  
Mes chers Collègues,

L'Intercommission, constituée par les commissions des Finances et de la Législation, s'est réunie le Mardi 20 Décembre 1988, sous la présidence de notre Collègue Christian VALANTIN, Président de la commission des Finances, à l'effet d'examiner le projet de loi n°22/88 modifiant l'annexe de la loi n°87-23 du 18 Août 1987 sur la privatisation.

Le gouvernement était représenté par Monsieur Moussa TOURE, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances.

Dans son exposé des motifs, le Ministre a rappelé que la Société Nouvelle des Salins du Sine-Saloum est au nombre des sociétés à privatiser partiellement en application de la loi n°87-23 du 18 Août 1987.

Le Ministre a cependant indiqué que l'Etat doit se désengager totalement de la Société Nouvelle des Salins du Sine-Saloum pour permettre aux opérateurs économiques intéressés par l'acquisition d'actions de ladite société, d'obtenir la position qu'ils désirent.

Le Ministre a enfin indiqué que le désengagement total de l'Etat est justifié s'agissant d'un secteur essentiellement marchand.

A la suite de cet exposé, les Commissaires ont posé au

.../...

Ministre plusieurs questions.

Ils lui ont demandé, en premier lieu, de faire le point de la privatisation.

Le Ministre a répondu que la privatisation rencontre des difficultés certaines.

Il a cependant indiqué qu'un conseil interministériel est en préparation pour faire le bilan de la privatisation et pour tirer les conséquences de la situation actuelle.

Il a suggéré d'attendre les résultats de ce conseil interministériel.

Les Commissaires ont également demandé au Ministre de préciser les problèmes rencontrés par l'Etat dans la privatisation de la Société Nouvelle des Salins du Sine-Saloum, et qui justifient la décision de se désengager totalement, alors qu'initialement, seul un désengagement partiel est prévu.

Les Commissaires ont demandé, de façon précise, si la décision du gouvernement était dictée par le fait que les souscripteurs exigeaient d'avoir une position majoritaire, ce qui pourrait constituer un précédent dangereux en ce que des hommes d'affaires pourraient prendre pour stratégie de menacer de ne pas acheter des actions si l'Etat ne leur fait pas certaines concessions souhaitées.

Le Ministre a rappelé que l'Etat n'avait pas une part majoritaire, mais une part minoritaire dans le capital social de la Société Nouvelle des Salins du Sine-Saloum.

Cependant, l'Etat ayant constaté que la société était en bonne santé, avait voulu conserver une position minoritaire on ne se désengageant pas totalement.

Il est vrai que cette présence minoritaire a gêné les personnes intéressées par le rachat des actions, qui sont des Sénégalais.

En effet, l'Etat, même lorsqu'il détient une part minoritaire dans le capital social d'une société, a cependant certaines prérogatives de puissance publique.

Face à l'hésitation des privés sénégalais, l'Etat a estimé qu'il pouvait se retirer totalement de la société, car il ne s'agit pas d'un secteur stratégique, rendant indispensable la présence de la

puissance publique, mais d'un secteur totalement marchand.

Le Ministre a d'ailleurs indiqué que le retrait total de l'Etat paraît d'autant plus opportun que le marché du sel a tendance à se rétrécir en raison de la concurrence intérieure et de la perte de certains marchés comme le Cameroun, la Côte d'Ivoire ou le Nigéria, ces pays ne désirant plus importer du sel raffiné mais du sel brut.

Les Commissaires ont, enfin, demandé, si les souscripteurs ne cherchent pas à obtenir, de l'Etat, des conditions trop faciles.

Le Ministre a affirmé que, dans le cadre de la privatisation, contrairement à un certain préjugé, l'Etat ne brade jamais et veille scrupuleusement à la protection de l'intérêt général et du bien public.

Sous le bénéfice de ces observations, votre Intercommission a adopté, à l'unanimité, le projet de loi n°22/88 et vous demande d'en faire autant s'il n'appelle pas de votre part des observations majeures.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher Collègue.

La discussion générale est ouverte sur les conclusions de l'Intercommission.

Je demande à ceux qui veulent intervenir de se faire inscrire.

Je vous communique la liste des orateurs.

Sont inscrits nos collègues :

El Hadj Ousmane Alioune NGOM

Marcel BASSENE

Madia DIOP

La parole est à notre collègue, le Président El Hadj Ousmane Alioune NGOM.

Monsieur El Hadj Ousmane Alioune NGOM

Monsieur le Président.

Messieurs les Ministres,

Mes Chers Collègues,

puissance publique, mais d'un secteur totalement marchand.

Le Ministre a d'ailleurs indiqué que le retrait total de l'Etat paraît d'autant plus opportun que le marché du sel a tendance à se rétrécir en raison de la concurrence intérieure et de la perte de certains marchés comme le Cameroun, la Côte d'Ivoire ou le Nigéria, ces pays ne désirant plus importer du sel raffiné mais du sel brut.

Les Commissaires ont, enfin, demandé, si les souscripteurs ne cherchent pas à obtenir, de l'Etat, des conditions trop faciles.

Le Ministre a affirmé que, dans le cadre de la privatisation, contrairement à un certain préjugé, l'Etat ne brade jamais et veille scrupuleusement à la protection de l'intérêt général et du bien public.

Sous le bénéfice de ces observations, votre Intercommission a adopté, à l'unanimité, le projet de loi n°22/88 et vous demande d'en faire autant s'il n'appelle pas de votre part des observations majeures.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher Collègue.

La discussion générale est ouverte sur les conclusions de l'Intercommission.

Je demande à ceux qui veulent intervenir de se faire inscrire.

Je vous communique la liste des orateurs.

Sont inscrits nos collègues :

El Hadj Ousmane Alioune NGOM

Marcel BASSENE

Madia DIOP

La parole est à notre collègue, le Président El Hadj Ousmane Alioune NGOM.

Monsieur El Hadj Ousmane Alioune NGOM

Monsieur le Président.

Messieurs les Ministres,

Mes Chers Collègues,

.../...

Monsieur le Président, je voudrais demander à Monsieur le Ministre de nous donner les assurances que les Commissaires avaient demandées quant aux conséquences de la privatisation, car il nous avait renvoyés au conseil interministériel sur la privatisation qui devait se tenir. Ce Conseil vient de se tenir. Est-ce qu'on peut avoir de plus amples précisions sur les conséquences de cette privatisation .

Ensuite, je voudrais profiter de l'occasion que nous offre le vote de cette loi pour demander à Monsieur le Ministre de nous rassurer sur les licenciements et compressions qui menacent des milliers de sénégalais, à la suite de cette politique de désengagement de l'Etat et de privatisation qui sera appliquée ou qui l'est déjà. Au mois d'Avril, nous avions interpellé le Ministre de l'Economie et des Finances sur cette question, et il nous avait assuré que l'Etat n'avait pas l'intention de se débarrasser de plusieurs milliers de ses agents, comme on avait tendance souvent à le dire. Comment le Délégué à l'Insertion, à la Réinsertion et à l'Emploi, a affirmé, dans une conférence de presse, qu'un plan de restructuration allait bientôt être mis en oeuvre au mois de janvier et qu'au terme de celui-ci; il y aurait des départs volontaires certes de la Fonction publique, mais également des agents que l'Etat voudrait bien libérer. Nous voudrions être fixés sur le nombre de ces départs éventuels ainsi que sur celui d'agents que l'Etat compte libérer. En somme quels sont les fonctionnaires qui risquent de perdre leur emploi avec l'application de ce plan ? Seront-ils 10.000, 15.000 ou 20.000 ?

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre collègue Marcel BASSENE.

Monsieur Marcel BASSENE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Le désengagement de l'Etat est une opération très importante et il est souhaitable que l'Etat, qui en a eu l'initiative

la contrôle jusqu'au bout. Or je me demande si, avec les promoteurs et les gens susceptibles de s'insérer dans ce secteur, l'Etat ne deviendrait pas indésirable dans tous les secteurs importants où sa présence serait trouvée gênante.

C'est pourquoi, je souhaite qu'il se dote de moyens pour que ce désengagement ne soit pas l'occasion de faire en sorte que tous les secteurs, même les plus importants, échappent à son pouvoir. Je voudrais que le Ministre nous rassure, parce que l'exposé des motifs tel qu'en vient de nous le présenter me fait penser que ce sera extrêmement difficile. Il faudra donc qu'il nous rassure parce qu'après les secteurs marchands, il 'aura peut-être d'autres secteurs stratégiques, et le désengagement risque de se retourner contre l'intérêt supérieur de notre Nation.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue le Président Madia DIOP.

MONSIEUR MADIA DIOP

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Messieurs les Ministres,  
Mes chers Collègues,

Le désengagement de l'Etat, au niveau des salins du Sine Saloum, ne pose certainement pas un grand problème, car il y est bien minoritaire et que cette société a toujours été une société privée gérée en majorité par un capital presque étranger.

Quand on sait ce que c'est la société des salins du Sine-Saloum appelée NDiorane où travaillaient des prisonniers au temps du régime colonial, où on ne payait presque pas de salaires, on se rend compte alors qu'il y a eu bien des difficultés pour que cette société se normalise avec l'action évolutive des syndicats. Aujourd'hui, on peut dire que les salins sont dans les sociétés industrielles et non dans les sociétés agricoles. Donc le problème qui est posé est celui des emplois à conserver et la menace dangereuse de la mévente du sel. Comme on le sait, le Sénégal était favori dans la fabrication du sel marin, parce que tous les autres Etats africains en étaient dépourvus. Ce coin du Sine-Saloum qui abrite un soleil pouvant faire sécher les marais était presque rare en Afrique. Il faut reconnaître que c'est une société qui pouvait être administrée dans le temps par la municipalité de Kaolack ; cela aurait été très rentable si la gestion était parfaite, car au moment où parfois on pouvait couper l'électricité à la municipalité, cette société faisait d'énormes bénéfices et pouvait la rendre d'énormes services.

Il est certain que la question qui est posée, est celle des emplois à conserver et les problèmes des travailleurs. Et je pense

que les organisations syndicales veillent au grain pour empêcher que l'exploitation qu'ont toujours subie les travailleurs dans ce domaine, ne puisse être renforcée par la privatisation totale, car l'Etat avait un conseil d'administration dont il nommait le Président qui agissait parfois auprès des syndicats pour résoudre un certain nombre de problèmes et atténuer les difficultés au sein de l'entreprise. Mais à partir du moment où cette entreprise sera privatisée totalement, il est certain que nous serons obligés de faire face à un patronat tout à fait privé. Donc le seul problème que je pose est de savoir si l'occasion de ce désengagement de l'Etat des emplois seront réduits. Est-ce que l'Etat a conscience que la mévente du sel va poser des problèmes à cette société et est-ce que nous serons nous à même d'y faire face ?

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Députés, ce problème de privatisation, depuis que le gouvernement s'est engagé dans cette politique a toujours suscité beaucoup de débats et d'inquiétudes, il faut l'avouer. Nous avons essayé, dans le cadre de la définition de cette politique depuis le début jusqu'à nos jours, de prendre intégralement en compte les intérêts de l'ensemble des Sénégalais. Mais il se trouve malheureusement que cette politique a été adoptée alors que son application n'a pas encore démarré, puisque comme nous le disions ici, devant vous, il y a quelques jours, la première opération de privatisation qui concerne les salins du Saloum n'a pas encore été effectuée. Donc cela veut dire que beaucoup de confusions sont faites pour mettre sur le dos de la privatisation beaucoup de phénomènes qui sont nés de la crise que le Sénégal, comme beaucoup de pays, traverse.

Après avoir fait cette introduction historique sur la société nouvelle des salins de Kaolack, j'aimerais Monsieur le Ministre, que vous nous apportiez des éclaircissements sur les questions que je vous ai posées.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher Collègue,

La liste des orateurs est épuisée.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour répondre aux questions posées.

MONSIEUR LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES  

---

FINANCES

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Députés,

Avant de répondre aux questions qui m'ont été posées sur ce projet de loi, Je voudrais m'acquitter d'un devoir agréable et double. Il s'agit d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser mes vives félicitations pour l'honneur et la confiance dont vous ont investi vos collègues, en vous élisant à ces illustres fonctions que vous occupez aujourd'hui. Et dans le sillage, Monsieur le Président, je voudrais renouveler nos félicitations à Messieurs Christian VALENTIN, Ahmet DIOP et Modou AMAR pour avoir été respectivement élus comme président de la Commission des Finances et des Affaires économiques, comme Premier Questeur de l'Assemblée nationale et comme Rapporteur Général de la Commission précitée.

Je voudrais ensuite, Monsieur le Président, comme nous sommes au début de l'année 1989, vous présenter à vous ainsi qu'à vos collègues, les vœux sincères de bonheur, de santé et de réussite que nous formons pour vous, vos conjoints, vos enfants et tous ceux qui vous sont chers ainsi qu'au personnel de l'Assemblée nationale qui vous apporte son appui logistique dans le cadre de votre travail. Je voudrais enfin, Monsieur le Président, souhaiter que l'année 1989 soit, pour votre Auguste Assemblée, une année fructueuse dans le cadre de la mission que le peuple sénégalais lui a confiée.

(Applaudissements des Députés P.S.).

En ce qui concerne le Président Ousmane NGOM, il a rappelé que lors de l'examen de ce projet de loi en intercommission, nous avons dit qu'un conseil interministériel serait consacré à ce dossier pour permettre son déblocage. Ce conseil a eu lieu hier, et vous avec

pu, dans la presse, lire les conclusions qui ont été adoptées et les directives prises par le Chef de l'Etat. Ce qu'il faut dire d'abord c'est que privatiser n'est pas simple et, sur ce plan, le Sénégal n'est pas un cas isolé. Beaucoup de pays d'Afrique se sont dirigés dans cette voie mais n'ont pas beaucoup avancé, et même dans des pays développés, remplissant beaucoup plus les conditions de le faire de manière <sup>aussi</sup> satisfaisante que le Sénégal, cette opération a eu du mal à démarrer. Par exemple un pays comme la Grande Bretagne a dû mettre trois années avant de le démarrer.

Les principales dispositions qui ont été prises à l'issue du conseil interministériel d'hier, consistaient d'abord à dresser un constat de la situation qui est effectivement que l'opération a du mal à démarrer. Les salins du Sine-Saloum sont parmi les 26 entreprises à privatiser, dans un premier temps, dont 10 ont été ciblées pour faire l'objet des premières opérations. A ce sujet les salins constituent l'entreprise la plus intéressante, il faut le dire, sur le plan de la rentabilité pour un investisseur. D'ailleurs avant même que le dossier ne soit ouvert, nous avons eu à recevoir beaucoup d'offres de Sénégalais, de manière formelle ou informelle, à l'occasion des audiences que des responsables du ministère des Finances leur accordaient. Lorsque l'opération et les appels d'offres ont été lancés, onze personnes se sont intéressées à ce dossier, puisqu'elles l'ont acquis à 30 000 Frs au niveau de nos services ; ce qui vaut donc dire qu'à l'époque, elles étaient intéressées par l'acquisition des actions des Salins du Sine-Saloum. Mais parmi ces onze aucun, par la suite, n'a fait d'offres. La seule offre qui a été faite l'a été au moment où la commission dépouillait les offres, donc hors délai. Qu'est-ce qui s'est passé ? Je ne peux pas personnellement vous répondre, parce que nous ne savons pas exactement qu'elles sont les motivations qui ont empêché des acquéreurs potentiels d'actions à ne pas les prendre. Mais il faut dire qu'il y a eu effectivement, en ce moment, une série de situations qui ont fait peut-être que les uns et les autres n'étaient pas en mesure d'acheter ces actions.

Le premier facteur et cela a été dit plusieurs fois, c'est que beaucoup de gens, à l'époque, pensaient que l'Etat vendrait des actions à crédit ou selon des conditions de facilité. Mais nous avons

estimé que lorsque l'Etat vend des actions d'une société, il faut établir au niveau des acquéreurs possibles une égalité stricte et que si on introduit une clause de vente à crédit, il est difficile de savoir à qui vendre et à qui ne pas vendre, à qui faire bénéficier de la facilité et à qui ne pas en faire bénéficier. Voilà un premier facteur, je crois, qui a fait que les candidats ont été moins nombreux.

Le deuxième facteur, il faut l'avouer, c'est que la situation du système bancaire au Sénégal n'est pas des meilleures. Or, sans doute, certains acquéreurs potentiels pensaient pouvoir bénéficier d'un crédit bancaire pour faire de l'acquisition, et cela n'a pas été possible ou facile.

Le troisième facteur c'est que lorsque dans un pays on veut attirer des investisseurs aussi bien sur le plan interne qu'externe, il y a un minimum de conditions requises pour qu'ils soient intéressés et sécurisés. Dans le jargon des spécialistes des investissements, c'est ce qu'on appelle le risque du pays. Il faut avouer que notre pays a connu, pendant l'année 1988, une situation qui n'a pas été de nature à inciter des investisseurs aussi bien étrangers que nationaux à faire des investissements importants. Nous souhaitons vivement que cette situation change pour qu'ils puissent se porter acquéreurs de ces actions.

Voilà donc un certain nombre de réflexions auxquelles nous avons procédé ; il y en a peut être d'autres. Mais il est sûr, qu'à la date du conseil interministériel, donc hier, les offres n'existaient pas de manière formelle pour les ventes. Nous avons donc pris un certain nombre de mesures.

Premièrement, il faut recentrer la Direction de la privatisation autour du Délégué à la privatisation qui sera désormais investi de l'ensemble des prérogatives pour mener cette action.

Deuxièmement, une deuxième Direction de réflexions et d'études sera, dans le cadre du système bancaire actuel, chargée de prévoir des dispositions qui puissent permettre aux sénégalais d'acquérir des actions dans le cadre de la privatisation. Dans ce cadre-là,

il a été prévu de créer une espèce de commission des opérations mobilières, une commission des bourses en quelque sorte, qui aura à réfléchir à la création de système d'acquisition d'actions tel que cela existe dans d'autres pays, à la SICAP ou dans les comptes d'investissements.

Donc voilà en gros les décisions importantes qui ont été prises, et nous pensons qu'avec l'allégement des procédures et le renforcement de la publicité autour de cette opération, beaucoup plus de Sénégalais et d'étrangers s'intéresseront à la privatisation. Voilà la réponse que je pouvais faire sur les résultats issus du conseil interministériel présidé hier par le Chef de l'Etat.

Voilà un peu la différence qu'il y a entre licencier des fois quelques agents ou attendre pour tout fermer. Je crois que c'est un calcul à faire. Malgré la bonne volonté et les initiatives de l'Etat et des partenaires sociaux, il est évident que quand une entreprise n'est plus viable, vouloir la maintenir en vie est illusoire, parce que c'est un gouffre qui se creuse et s'aggrave et dont il faudra tôt ou tard en tirer les conséquences.

Concernant la privatisation, rien ne dit a priori qu'une entreprise privatisée va licencier. Au contraire dans l'espoir d'entreprises à privatiser, l'Etat a dit que le secteur privé est mieux placé que lui pour faire marcher certains secteurs, en estimant que lorsque quelqu'un dispose d'un paquet d'actions assez important dans une société, il aura à cœur de la voir fonctionner normalement et de faire des bénéfices plus que ~~qui~~ pourrait peut-être le faire quelqu'un qui n'est responsable que parce qu'on l'a nommé directeur et qui n'a pas son patrimoine personnel engagé dans l'opération. Donc dans les soucis de la privatisation, l'Etat a voulu également, et c'est une donnée très importante, la relance du secteur productif, en permettant au secteur privé de prendre en charge des secteurs qui relèvent normalement de sa compétence et de son domaine d'épanouissement. Il va de soi que plutôt que de licencier, c'est au contraire des emplois qui seront créés. Donc a priori, en ce qui <sup>me</sup> concerne, nous ne pensons pas que la privatisation des Salins du Saloum, par exemple, entraînera des licenciements mais qu'au contraire les propriétaires auront à cœur de sillonner l'Afrique et beaucoup de pays du monde pour avoir des contrats et faire en sorte que la production et les ventes augmentent. Nous pensons que cette privatisation sera meilleure que le cadre semi-administratif actuel.

En dernier lieu, Monsieur le Président Ousmane NGOM a rappelé - je ne garantis pas l'exactitude des propos du Délégué à l'insertion - des termes du Délégué à l'insertion selon lesquels l'Etat a prévu des départs volontaires et la libération de certains dirigeants. Nous l'avons dit plusieurs fois dans cette enceinte, nous le réaffirmons encore aujourd'hui et le ~~Président~~ de la République l'a rappelé, il y a quelques jours, l'Etat n'entend pas licencier ses agents. Cependant il est prévu ce qu'on appelle des départs volontaires. Un fonctionnaire qui estime qu'il peut s'épanouir hors de l'administration, peut demander à partir. Mais il y a des conditions d'expérience et de formation qui sont requises,

Monsieur le Président Ousmane Ngom a également souhaité être rassuré sur les licenciements et les compressions qui menacent beaucoup de Sénégalais dans le cadre de la privatisation. Cette question a été reprise par Monsieur le Président Madia Diop. Tout à l'heure, j'ai eu à dire qu'effectivement, nous n'avons encore rien privatisé et que s'il y a eu compression ou licenciement, ce n'est certainement pas à cause de la privatisation.

Notre pays traverse une crise, comme beaucoup de pays. L'Etat a des charges qui sont extrêmement importantes.

D'autre part, il y a des structures qui ont une gestion très lourde non rentable et il est presque certain que continuer à les supporter telles qu'elles sont, constitue une fuite en avant, puisqu'il faudra, un jour ou l'autre, soit mettre fin à leurs activités, donc mettre au chômage l'ensemble du personnel, soit, dès à présent, prendre les mesures qui puissent leur permettre de fonctionner de manière opérationnelle, afin qu'elles puissent reprendre plus de vigueur et recruter plus tard. Nous l'avons dit, ces temps derniers, lors des rencontres que nous avons eues avec les partenaires sociaux. En effet nous avons eu des cas d'entreprises qu'on a essayé de maintenir en vie. J'ai évoqué ici le cas de SARDINAFRIC qui en 1984, se portait mal. Nous avons dit Monsieur le Président Madia Diop qui est là peut me témoigner - que nous essayerons de maintenir tous les emplois, en mettant de l'argent pour que la société puisse survivre. Nous avons mis à l'époque 200 millions dans la structure laquelle continuait de fonctionner cahin-caha. Et deux ans après, il a fallu se rendre à l'évidence que rien n'allait tenir. L'Etat avait mis encore une centaine de millions, puis 25 millions pour, pendant quelques mois, payer le personnel, mais finalement l'entreprise est morte de sa belle mort. Si en 1984, dans le cadre des dispositions à prendre, nous avons eu le courage et la présence d'esprit de requirer son personnel surdimensionné pour rendre l'entreprise rentable, nous ne nous serions certainement pas résolus à accepter sa mort.

puisque ces agents qui quitteront l'administration seront aidés financièrement par l'Etat pour s'investir dans les affaires et créer des emplois. Nous ne voulons pas que des agents inexpérimentés, comme malheureusement nous avons vu et vécu l'expérience, puissent le faire. C'est lorsque l'agent remplit ces conditions et qu'il demande à partir volontairement que l'Etat l'aide à créer une entreprise à travers le fonds de l'emploi de la Delegation à l'Insertion. En dehors de ces cas-là, je le réaffirme encore aujourd'hui, nous n'avons jamais envisagé le licenciement d'agents hors de la volonté de ceux qui veulent partir volontairement. J'espère que j'ai été clair. La question avait été posée lors de la dernière session, par l'un de vos collègues, et j'avais répondu la même chose. Je vous rassure donc Monsieur le Président.

Monsieur le député Marcel BASSENE a, quant à lui demandé aussi qu'on le rassure sur le maintien de l'Etat dans les secteurs stratégiques de l'économie, dans le cadre de cette privatisation. Vous savez, le secteur parapublic est très important au Sénégal. Comme on vous l'a dit, la privatisation dans sa première phase, comporte 10 entreprises, alors que le secteur parapublic, dans son ensemble, en comporte 90. Il y a 21 établissements publics, 63 sociétés d'économie mixte et 6 sociétés nationales. La privatisation ne concerne que les sociétés d'économie mixte, parce que nous avons estimé que l'Etat, et vous l'avez constaté par les projets de loi qui vous ont été soumis ici, devait rester, et même se renforcer dans ces secteurs stratégiques. C'est pourquoi, alors qu'avant ils étaient des offices, l'Etat a voulu en faire des sociétés nationales, en les dotant de statuts juridiques plus renforcés et plus affirmés. Et c'est ainsi que la SENELEC, la SONEES et la SONATEL ont été érigées en sociétés nationales. Sur ce plan, je voudrais vous rassurer, en vous disant que les seules privatisations qui sont prévues concernent le secteur marchand, comme la production du sel pour les Salins, le Club Méditerranée en Casamance pour le tourisme. Il s'agit donc de secteurs où effectivement au Sénégal des privés existent déjà en majorité.

Et il faut le reconnaître, sans vouloir en quoi que ce soit  
accuser <sup>des fonctionnaires</sup> dont je suis, qu'ils sont plus en mesure que l'Etat  
de les gerer.

Monsieur le President Macia Diop a évoque l'histoire  
interessante des Salins du Sine Saloum. Je ne la connaissais  
pas, mais j'ai beaucoup appris. Je dois dire qu'aujourd'hui  
l'Etat detient 49 % des parts des Salins. Il a donc une  
part importante qui explique d'ailleurs qu'il ait, lui-même,  
designé le President de cette societe. Je crois, Monsieur le  
President, que dans le developpement que j'ai fait en  
repondant a Monsieur le President Ousmane NGOM, j'ai presque  
repondu a l'ensemble de vos points, c'est-a-dire le maintien  
et la sauvegarde de l'emploi. Il n'ya guere qu'un point  
que je n'ai pas developpe, c'est celui de la mévente du sel.  
Ce sujet, je parle sous le contrôle de Monsieur le Ministre  
du Commerce, beaucoup de pays africains, faute de pouvoir  
exploiter un sel qui existe dans leur sol ou dans leur  
nature, ont change de pays fournisseur ou demande a ce que  
le Senegal leur exporte du sel brut qu'ils raffinent eux-  
mêmes sur leur propre sol. Donc ce sont des conditions qui  
ne permettent pas aux Salins du Sine Saloum de pouvoir deve-  
lopper et maintenir des activites dans ces pays-la. Et la  
societe, depuis ce phenomene, est en train de mener des  
actions pour sinon reconquerir ces marchess qui sont menaces  
au moins essayer d'en conquerir d'autres dans des pays  
voisins. Et sur le plan national même, l'Etat est en train,  
s'il ne l'a pas déjà fait, de prendre toutes les mesures pour  
assurer a cette societe les conditions les plus ideales de  
fonctionnement, notamment en evitant qu'une concurrence  
malsaine, parce que n'etant pas source de qualite et de  
mieux-être economique ne vienne saper les efforts qui sont  
menes par les Salins du Sine Saloum. L'Etat s'attache a  
cela, et vous avez sans doute appris qu'il y a quelques jours,  
trois de nos collegues du gouvernement se sont rendus au  
Lac ~~récha~~ pour non seulement voir les problemes d'environne-  
ment qui sont poses par l'exploitation du sel de ce lac,

mais également les conditions dans lesquelles cela pourrait être fait, en tenant compte des intérêts des populations riveraines dont certaines vivent précisément de cette activité. Il s'agit de concilier tout cela et de tenir compte des intérêts des Salins du Sine Saloum.

Voilà donc, Monsieur le Président Madia Diop, ce que je pouvais vous répondre sur vos inquiétudes. Je répète que rien ne permet aujourd'hui de préjuger de la disparition des emplois à la société des Salins du Sine Saloum suite à sa privatisation. Au contraire, nous pensons qu'en la privatisant à 100 %, elle va acquérir plus de force, d'initiative et de dynamisme pour maintenir les marchés qu'elle a actuellement et en conquérir d'autres.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais répondre sur ces questions.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT.-

----- Je vous remercie Monsieur le Ministre

Monsieur le Ministre, avant de passer à l'article unique du texte de la loi, je voudrais, au nom de mes collègues, vous remercier de vos aimables paroles et de vos vœux qui nous sont allés droit au cœur. A mon tour, je voudrais vous présenter, au nom de mes collègues, nos vœux de santé et de pleine réussite dans votre entreprise. Nous vous remercions très sincèrement.

La discussion générale est close.

Nous passons à l'examen de l'article unique du texte de la loi.

Monsieur le Rapporteur, vous avez la parole.

MONSIEUR FRANCOIS SARR.-

-----

MONSIEUR FRANCOIS SARR.-  
-----

ARTICLE UNIQUE

L'annexe de la loi 87-23- du 18 Août 1987 (liste des entreprises à privatiser totalement ou partiellement, est modifiée ainsi qu'il suit :

- Liste des sociétés d'économie mixte à privatiser totalement

AJOUTER

13 bis = Société Nouvelle des Salins du Sine Saloum

- Liste des sociétés d'économie mixte à privatiser partiellement

AU NUMERO 20 : SUPPRIMER

La Société Nouvelle des Salins du Sine Saloum.

MONSIEUR LE PRESIDENT.-  
-----

Il n'y a pas d'observations sur l'article unique ?

Je mets aux voix l'article unique.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.